

récente de la Cour d'appel du Manitoba relative aux Indiens visés par les traités et de leurs droits de chasse pendant que la chasse est interdite, dans la mesure où ces droits intéressent la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs?

**L'hon. A. Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Dans la cause *la Reine C. Paul Daniels* (Cour d'appel du Manitoba), l'avocat de M. Daniels a été informé, le 13 mai 1966, que le gouvernement du Canada fournirait une assistance financière pour les frais et déboursés nécessités par l'appel à la Cour suprême du Canada. Une aide a aussi été accordée dans le cas des poursuites judiciaires intentées devant la Cour d'appel du Manitoba.

L'ASSISTANCE AUX INDIENS ACCUSÉS DE VIOLATION DES LOIS SUR LA CHASSE ET LA PÊCHE

Question n° 1450—**M. Schreyer:**

La Direction des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-elle fourni une assistance judiciaire ou financière aux Indiens visés par les traités et habitant dans les réserves indiennes, et qui ont été accusés de violations des lois provinciales sur la chasse et la pêche?

**L'hon. A. Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** 1. Oui, une assistance financière a été fournie à l'avocat des Indiens dans les affaires suivantes: *Prince et Myron vs la Reine* (1963) 46 WWR 121 (Cour suprême du Canada); *la Reine vs Sikeya* (1964) 49 WWR 306 (Cour suprême du Canada); *la Reine vs White et Bob* (1965) (Cour suprême du Canada) SCR VI.; le *procureur général du Canada vs George*, avril (1966) (Cour suprême du Canada); *la Reine vs Paul Daniels* (1966) (Cour d'appel du Manitoba).

LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Question n° 1467—**M. Orlikow:**

1. Combien de détenus des prisons fédérales ont été mis en liberté conditionnelle chaque année, de 1960 à 1965 inclusivement?

2. Combien d'hommes, chaque année de 1960 à 1965 inclusivement, ont violé les conditions de leur libération conditionnelle et ont été ramenés en prison?

3. Quels délits avaient commis les personnes qu'il a fallu réincarcérer après une libération conditionnelle?

4. Quel montant a-t-on dépensé chaque année, de 1960 à 1965 inclusivement, pour faire surveiller chaque personne en liberté conditionnelle?

5. Combien a-t-on dépensé chaque année, de 1960 à 1965 inclusivement, pour l'entretien d'un détenu dans une des prisons fédérales?

**L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général):** 1. 1960, 1,192; 1961, 1,005; 1962, 885; 1963, 663; 1964, 653; 1965, 822.

2. 1960, 116; 1961, 180; 1962, 153; 1963, 188; 1964, 155; 1965, 230.

[M. Schreyer.]

3.

	Acte criminel	Bris de libération conditionnelle
1960	59	57
1961	75	105
1962	74	79
1963	101	87
1964	81	74
1965	121	109

4. 1960, \$421; 1961, \$420; 1962, \$430; 1963, \$437; 1964, \$450; 1965, \$465.

NOTA: Les chiffres complets ne sont pas disponibles; les montants cités furent payés aux agences d'assistance post-pénale.

5. 1960-1961, \$2,293.85; 1961-1962, \$2,424.71; 1962-1963, \$2,753.83; 1963-1964, \$2,743.98; 1964-1965, \$3,074.51.

LES TAXES MUNICIPALES ACQUITTÉES PAR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question n° 1501—**M. Caouette:**

Quelles ont été annuellement, pour les cinq dernières années, les sommes versées aux corporations municipales pour tenir lieu de taxe par les sociétés de la Couronne suivantes: a) chemins de fer Nationaux du Canada, b) Société Air Canada, c) Société canadienne des télécommunications transmarines, d) Société Radio-Canada, e) Société Polymer Limitée, f) Société Eldorado Mining and Refining Ltd?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État du Canada):** Le ministère des Transports, la Société Radio-Canada, le ministère de l'Industrie et le ministère des Mines et des Relevés techniques m'informent comme il suit:

a) Chemins de fer nationaux du Canada: 1961, \$399,718.71; 1962, \$573,273.17; 1963, \$591,185.73; 1964, \$587,131.11; 1965, \$592,402.95.

b) Société Air Canada: 1961, néant; 1962, néant; 1963, néant; 1964, néant; 1965, néant.

c) Société canadienne des télécommunications transcanadiennes: 1961, \$80,559.; 1962, \$81,381.; 1963, \$81,976.; 1964, \$80,848.; 1965, \$87,460.

d) Société Radio-Canada: 1961, \$302,503.81; 1962, \$330,192.14; 1963, 348,914.66; 1964, \$438,852.71; 1965, \$482,736.38.

e) *Polymer Corporation Ltd.*: 1961, \$472,837.; 1962, \$517,821.; 1963, \$582,099.; 1964, \$615,885.; 1965, \$650,313.

f) *Eldorado Mining and Refining Ltd.*: 1961, \$282,743.; 1962, \$288,649.; 1963, \$277,658.; 1964, \$360,598.; 1965, \$360,239.

Les chiffres mentionnés ci-dessus représentent les paiements en remplacement d'impôts. De plus, les chemins de fer Nationaux du Canada et la Société Air Canada, qui ne sont pas des agents de la Couronne à toutes fins, font aux municipalités des versements